



Mémoire présenté au Bureau d'audience publique sur l'environnement

dans le cadre des audiences publiques sur
le projet de parc éolien de Montérégie

Montréal

8 décembre 2010

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1 Répondant au second appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, le parc éolien
2 de Montérégie prévoit l'installation dans les municipalités de St-Isidore, St-Rémi,
3 St-Michel, St-Constant et Mercier, de 44 éoliennes totalisant une puissance de
4 100 MW. Devant produire annuellement 274 100 MWh, ce projet répond à une
5 demande gouvernementale visant à diversifier les filières d'approvisionnement
6 renouvelables.

7 Figurant parmi les technologies productrices émettant le moins de GES, la filière
8 éolienne permet au Québec de diversifier, à des prix compétitifs, ses sources
9 d'approvisionnement électriques renouvelables. Ce faisant, le parc éolien
10 Montérégie est en tout point conforme à la *stratégie gouvernementale de*
11 *développement durable*, à la *stratégie énergétique* et au *plan d'action sur les*
12 *changements climatiques*. Il contribue également à rendre possible la substitution
13 des combustibles fossiles par une énergie verte, notamment dans le secteur des
14 transports.

15 Par sa réalisation, le parc éolien de Montérégie contribue à l'établissement et au
16 développement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements éoliens
17 et de services capables de desservir une demande en émergence dans le nord-
18 est du continent tout en procurant ici des retombées économiques importantes.

19 Bien accepté par sa communauté d'accueil, le parc éolien de Montérégie a fait
20 l'objet de nombreuses séances d'information et de consultation. Celles-ci ont
21 permis l'identification de mesures permettant une acceptation encore plus
22 grande. La réduction du nombre d'éoliennes de 50 à 44 figure parmi celles-ci.

23 Implanté au cœur de la vallée du St-Laurent, dans un bassin de 3,5 millions de
24 personnes, le parc éolien de Montérégie aura des retombées économiques
25 significatives. Par sa mise en service, il deviendra une vitrine technologique ainsi
26 qu'un pôle touristique régional, au plus grand bénéfice des commerces et
27 entreprises agrotouristiques régionales.

28 Pour toutes ces raisons, l'Association québécoise de la production d'énergie
29 renouvelable (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de Montérégie et
30 demande respectueusement au Bureau d'audiences publiques en environnement
31 qu'il recommande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et
32 des Parcs, l'émission des autorisations gouvernementales requises.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER).....	5
1- MISE EN CONTEXTE	6
2-UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE	7
2.1 Le premier appel d'offres	7
2.2 Le second appel d'offres	8
3- UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
3.1 Une énergie propre.....	10
3.2 Une énergie permettant la substitution	12
4- UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE.....	13
4.1 Le contexte.....	13
4.2 La démarche	14
4.3 Le constat	14
5- UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	16
6- CONCLUSION.....	18

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)

1 À l'origine en 1991, l'Association regroupait les producteurs privés
2 d'hydroélectricité (APPHQ). Depuis 1998, son champ d'action s'est élargi et
3 l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
4 regroupe maintenant des entreprises qui œuvrent dans les divers secteurs de
5 l'énergie renouvelable, dont l'énergie éolienne.

6

7 L'AQPER est un interlocuteur privilégié qui assure un lien entre l'industrie et les
8 représentants des gouvernements et des organismes publics impliqués dans le
9 secteur énergétique. Elle participe aux grands débats et aux prises de décisions
10 sur l'évolution et le rayonnement de l'industrie de l'énergie renouvelable au
11 Québec.

1- MISE EN CONTEXTE

1 Le développement de l'énergie renouvelable, et plus particulièrement celui
2 l'énergie éolienne, est mis de l'avant par plusieurs gouvernements à travers le
3 monde afin de pourvoir aux besoins énergétiques des populations dans un
4 contexte de lutte aux changements climatiques. Depuis 2000, l'énergie éolienne
5 a bénéficié d'une forte croissance. Au Canada, la puissance installée atteint
6 maintenant 3 549 mégawatts (MW). Le gouvernement du Québec a aussi intégré
7 dans sa stratégie énergétique l'implantation de 4 000 MW d'énergie éolienne, au
8 terme de 2015.

9 De plus, d'autres types d'énergie renouvelable telle que la production de petite
10 hydraulique, de biomasse et de biogaz sont en exploitation au Québec. Des
11 projets issus des municipalités et des communautés autochtones sont également
12 à venir dans les différentes filières.

13 L'AQPER s'intéresse au projet du parc éolien Montérégie parce que ce dernier
14 permet le déploiement de la filière éolienne sur le territoire québécois et, parce
15 que ce faisant, il accroît la proportion d'énergie renouvelable dans l'offre
16 énergétique globale offerte aux Québécois. Sa réalisation consolide également
17 l'assise de cette filière industrielle.

18 Situé à proximité du Grand Montréal, dans un bassin de 3,5 millions de
19 personnes, ce projet offrira une vitrine à l'industrie éolienne tout en permettant
20 aux citoyens qui se questionnent sur les caractéristiques de cette technologie en
21 déploiement au Québec de se faire une idée par eux-mêmes de ses
22 caractéristiques.

2-UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
 2 gouvernementale. Deux appels d'offres ont été réalisés suite à l'émission de 4
 3 décrets édictés par le gouvernement¹. Ces décrets (352-2003; 353-2003;927-
 4 2005 et 927-2005) prévoient la production de deux blocs d'énergie éolienne. Le
 5 premier décret, émis en 2003, vise à rejoindre une puissance installée totale de
 6 1 000 MW; le deuxième, émis en 2005, l'augmente à 2 000 MW. Les délais de
 7 livraison des deux appels d'offres s'étalent de 2006 à 2015. De plus, ces décrets
 8 fixent les orientations gouvernementales concernant les préoccupations
 9 économiques, sociales et environnementales à prendre en ligne de compte dans
 10 la sélection des projets.

11 2.1 LE PREMIER APPEL D'OFFRES

12 Le premier appel d'offres (A/O 2003-02) fut lancé par Hydro-Québec Distribution
 13 le 12 mai 2003 pour des contrats d'approvisionnement à long terme de
 14 1 000 MW. Au total, trente-deux (32) soumissions totalisant plus de 4 292 MW de
 15 puissance ont été reçues de neuf (9) soumissionnaires. Après analyse, Hydro-
 16 Québec a retenu huit (8) offres provenant de deux soumissionnaires.

Tableau 1

Projets retenus dans le 1^{er} appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Baie des Sables	1/12/2006	109,5 MW
• Anse-à-Valleau 1	1/12/2006	100,5 MW
• St-Ulric/St-Léandre	1/12/2007	150,0 MW
• Carleton	1/12/2008	109,5 Mw
• Les Méchins	1/12/2009	150,0 MW
• Mont-Louis	1/12/2010	100,5 MW
• Montagne Sèche	1/12/2011	58,5 MW
• <u>Gros Morne</u>	<u>1/12/2011-12</u>	<u>211,5 MW</u>
Total		990,0 MW

¹ Un troisième appel d'offres destiné aux projets communautaires et autochtones, d'une puissance de 500MW, est actuellement en cours.

1 Le coût unitaire moyen de la production d'énergie éolienne en provenance des
2 huit contrats signés est de 8,3 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) soit 6,5 ¢/kWh
3 pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts associés au transport et aux pertes
4 électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service d'équilibrage offert par Hydro-Québec
5 Production. La firme Merrimack Energy Group Inc. a analysé pour la Régie de
6 l'énergie du Québec, ces niveaux de prix dans un rapport intitulé *The*
7 *Competitive Cost of Wind Power, April 2005*. Au terme de son analyse, elle
8 soumet les conclusions suivantes :

9 *The average cost of bids selected by Hydro-Québec-Distribution are at the*
10 *lower end of the range of costs identified in reports, studies and articles*
11 *regarding the generally accepted cost of wind power.*²

12 **Par l'attribution de ces contrats Hydro-Québec s'assure une source**
13 **d'énergie à long terme à des coûts compétitifs. De plus, elle favorise**
14 **l'établissement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements et**
15 **de services éoliens capables de desservir une demande en émergence**
16 **dans le nord-est du continent, tout en procurant au Québec des retombées**
17 **économiques importantes.**

18 2.2 LE SECOND APPEL D'OFFRES

19 Le 31 octobre 2005, Hydro-Québec Distribution a procédé au lancement du
20 second appel d'offres pour une puissance installée totale de 2 000 MW. Au total,
21 soixante-sept (67) soumissions sont déposées, totalisant 7 798,7 MW. Après
22 analyse, et aux fins de préparation des contrats, Hydro-Québec-Distribution
23 retient quinze (15) projets éoliens provenant de huit (8) soumissionnaires.

24 Le coût unitaire moyen des soumissions retenues par Hydro-Québec Distribution
25 s'établit à 10,5 ¢/kWh, soit 8,7 ¢/kWh pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les
26 coûts associés au transport et aux pertes électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service
27 d'équilibrage. La firme Merrimack Energy Group, Inc. a procédé à l'analyse des
28 prix des contrats d'approvisionnement avec les prix des principaux produits
29 disponibles dans les marchés du nord-est de l'Amérique et les coûts de transport
30 applicables. Dans son rapport intitulé *The Competitive Cost of Wind Power, July*
31 *2008*, elle soumettait les conclusions suivantes à la Régie de l'énergie :

² http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3569-05/Requete/HQD-02_Doc06-Merrimack_3569_29avr05%20.pdf, p.16

1 *The average cost of the portfolio of selected bids (including transmission*
 2 *costs) is generally competitive with the analysis of wind power costs*
 3 *derived on the basis of disaggregated costs including the implications of*
 4 *recent increases in capital costs for wind projects as well as an analysis*
 5 *based on a sample of wind projects.*³

6 Les 23 projets de parcs éoliens retenus suite aux deux appels d'offres viendront
 7 ajouter 8,7 TWh par année et 3 000 MW au bilan énergétique du Québec, et ce,
 8 à un coût de revient très compétitif de 6,5 ¢/kWh (annuité croissante de 2007)
 9 pour les 2,3 TWh/an issus du premier bloc et de 8,7 ¢/kWh⁴ (annuité croissante
 10 de 2007) pour les 6,4 TWh/an issus du second bloc.

11 Cette nouvelle production sera graduellement mise en service de 2006 à 2015,
 12 facilitant ainsi sa gestion.

Tableau 2

Projets retenus dans le 2e appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Le Plateau	1/12/2011	138,6 MW
• De l'Érable	1/12/2011	100,0 MW
• Des Moulins	1/12/2011	156,0 MW
• Ste-Luce	1/12/2012	68,0 MW
• St-Rémi	1/12/2012	100,0 MW
• New-Richmond	1/12/2012	66,0 MW
• St-Valentin	1/12/2012	50,0 MW
• Seigneurie de Beauré 2	1/12/2013	132,6 MW
• Seigneurie de Beauré 3	1/12/2013	139,3 MW
• Vents du Kempt	1/12/2014	100,0 MW
• Aguanish	1/12/2011	80,0 MW
• Massif du Sud 1	1/12/2012	150,0 MW
• Lac Alfred	1/12/2012-13	300,0 MW
• Rivière du Moulin 1	1/12/2014-15	350,0 MW
• Clermont	1/12/2015	74,0 MW
Total		2 004,5 MW

³ Régie de l'énergie, HQD 2 Document 1 annexe 4 R-3676-2008

⁴ Ces prix n'incluent pas le coût d'équilibrage nécessaire pour raffermir les 3 000 MW de production éolienne. Présentement ce coût est fixé à 0,5 ¢/kWh selon une entente convenue entre HQ Production et HQ Distribution.

1 La disponibilité d'énergie constitue pour le Québec un atout de premier plan pour
2 assurer sa croissance économique et le bien-être de sa population. La
3 production d'énergie éolienne s'avèrera ainsi une source d'énergie importante et
4 nécessaire pour satisfaire une demande énergétique sans cesse croissante au
5 Québec.

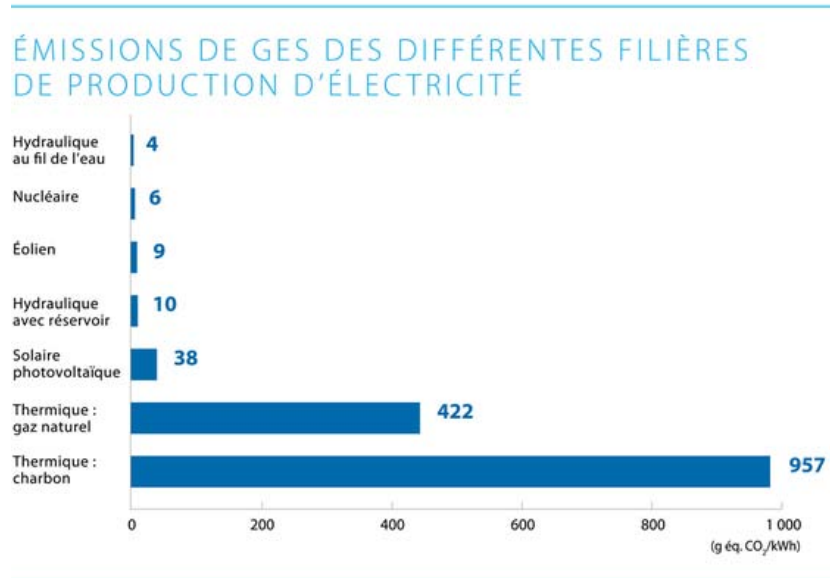
6 Les contrats de production d'énergie éolienne octroyés sont assortis de plusieurs
7 clauses visant à minimiser les risques financiers et reliés à l'approvisionnement
8 énergétique. Ces dernières garantissent également, grâce aux dispositions sur le
9 contenu régional et québécois, des retombées économiques appréciables pour
10 les régions et pour le Québec dans son ensemble. Qui plus est, le
11 développement de ce nouveau secteur d'activité économique permet d'établir
12 une expertise et une base industrielle pour la fabrication de certains éléments
13 des groupes éoliens. En continuité avec le premier bloc d'énergie éolienne,
14 l'activité économique issue du second bloc de production permet de consolider
15 cette base industrielle, l'expertise qui s'est établie dans certaines régions du
16 Québec et le développement d'exportations de biens et services vers la région
17 du nord-est de l'Amérique. Finalement, Hydro-Québec Distribution a tenu compte
18 de ce bloc d'énergie dans le déploiement de son Plan d'approvisionnement du
19 Québec 2008-2017.

20 3- UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 UNE ÉNERGIE PROPRE

21 Le parc éolien de Montérégie est un actif de production d'électricité structurant
22 pour le Québec, non seulement en matière économique, mais également en ce
23 qui concerne l'environnement. Tel que le démontre le tableau 1, il produira une
24 énergie propre qui se classe parmi les meilleures technologies disponibles sur le
25 plan de la faiblesse de production de GES.

Figure 1



Source : Hydro-Québec, <http://www.hydrosourcedavenir.com/energie/2/parmi-les-options-energetiques-les-plus-propres>

- 1 Ce faisant, le parc éolien Montérégie est en tout point conforme à de
2 multiples stratégies et orientations du gouvernement du Québec.
- 3 ✓ **Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 :**
4 L'orientation 3, produire et consommer de façon responsable, se fixe
5 notamment comme objectif d'augmenter la part des énergies
6 renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le
7 bilan énergétique du Québec⁵.
- 8 ✓ **Stratégie énergétique 2006-2015 :** Intégrer 4000 MW d'énergie éolienne
9 d'ici 2015⁶.
- 10 ✓ **Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 :** La
11 production d'énergie faiblement émettrice de GES et l'efficacité
12 énergétique figurent parmi les premières actions identifiées par le
13 gouvernement pour atteindre les objectifs de réduction fixés. Le
14 développement de l'énergie éolienne fait partie des moyens retenus à
15 cette fin⁷.

⁵ http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf, p. 34.

⁶ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp>

⁷ http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf, p.18.

3.2 UNE ÉNERGIE PERMETTANT LA SUBSTITUTION

1 L'énergie produite par le parc éolien Montérégie s'ajoutera à l'approvisionnement
 2 déjà contracté par Hydro-Québec Distribution et permettra de répondre à la
 3 demande québécoise. Renouvelable à plus de 96 %, cette énergie contribue à la
 4 lutte au réchauffement climatique et procure à l'économie québécoise la plus
 5 faible intensité carbonique des provinces et territoires canadiens, comme en
 6 témoigne le tableau 3.

7 Ayant bien planifié la croissance de sa demande, le Québec jouit actuellement
 8 d'un surplus énergétique conjoncturel. Cette situation rend possible :

- 9 • la substitution des combustibles fossiles utilisés dans le transport des
 10 biens et des personnes, responsables de 40 % des GES émis au Québec,
 11 par l'utilisation de l'électricité comme énergie servant à propulser des
 12 véhicules électriques ou hybrides branchables (*plug in hybrids*);
- 13 • le déplacement vers le Québec de centres de données informatiques
 14 situés aux États-Unis, ce qui permettrait de réduire considérablement la
 15 quantité de GES émise au niveau continental⁸;
- 16 • l'implantation de nouveaux clients industriels recherchant une électricité
 17 produite, en quantité et en qualité⁹, de façon renouvelable.

Tableau 3

Production de GES par millions de dollars de PIB au Canada

Exprimé en tonne équivalent de CO₂/ M\$ de PIB

	2005	2006	2007	2008
T-N&L	459	365	365	319
IPE	544	489	456	423
N-E	699	636	628	614
N-B	849	724	705	656
Qc	314	297	293	271
On	373	342	342	326
Man	504	468	444	429
Sk	1642	1564	1455	1147
Ab	1049	980	963	838
C-B	366	335	336	329

Sources : Statistique Canada et Environnement Canada

⁸ Selon Google, chaque recherche effectuée par un moteur de recherche Internet émet 0,2 g de CO₂. Pour plus de détails voir *Pollution par internet*, reportage réalisé par Steve Proulx dans le cadre de l'émission *La vie en vert*, <http://vievenvert.telequebec.tv/occurrence.aspx?id=650>.

⁹ Soit en termes de MWh pour ce qui est de la quantité ainsi qu'en termes de qualité d'onde et d'heures de continuité de service pour ce qui est de la qualité.

1 **Somme toute, le parc éolien de Montérégie répond aux aspirations des**
2 **Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de réduction des GES**
3 **fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles gouvernementales fixées**
4 **en novembre 2009, soit une réduction de 6 % des émissions de GES sous**
5 **le niveau de 1990 d'ici à 2012 et de 20 % d'ici à 2020¹⁰.**

4- UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE

4.1 LE CONTEXTE

6 Le promoteur du parc éolien de Montérégie, Kruger, a répondu à un processus
7 d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire qualifié. Pour ce faire, il devait
8 répondre à un volumineux cahier des charges et se voyait évalué selon une grille
9 d'évaluation adoptée par la Régie de l'énergie du Québec¹¹. Cette méthode
10 allouait un maximum de 45 points pour la dimension monétaire et un maximum
11 de 55 points pour la dimension non monétaire. Neuf (9) de ces 55 points
12 portaient sur des éléments ayant trait au développement durable et à
13 l'acceptation de la population recevant le projet. Pour ce qui est des projets
14 situés en terres privées :

15 *Le cadre de référence s'inspire de l'entente sur le passage des lignes*
16 *de transport en milieux agricole et forestier entre l'UPA et Hydro-*
17 *Québec et propose aux intervenants agricoles et aux promoteurs de*
18 *projets éoliens des principes d'intervention, des méthodes et des*
19 *mesures concernant :*

- 20 ○ *la localisation des ouvrages éoliens;*
- 21 ○ *l'atténuation des impacts liés aux travaux de construction*
22 *et de démantèlement;*
- 23 ○ *l'atténuation des impacts liés à l'exploitation et à*
24 *l'entretien;*
- 25 ○ *la compensation des propriétaires.¹²*

¹⁰ MDDEP, Plan stratégique 2009-2014, p.11. En 1990, le Québec émettait 83,67Mt équivalent CO₂.

¹¹ Décision D-2005-201, <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2005-201.pdf>.

¹² Idem, p.5.

1 Travaillant seuls ou en concurrence avec d'autres promoteurs sur un même site,
2 les soumissionnaires ont préparé leurs propositions à Hydro-Québec Distribution
3 dans le délai qui leur était imparti et en fonction de la grille d'évaluation qui les
4 départagerait.

5 4.2 LA DÉMARCHE

6 Afin d'être conforme aux exigences du processus, le promoteur a **obtenu les**
7 **résolutions habilitantes** de la part des municipalités concernées et il a
8 **convenu d'une entente de gré à gré avec les propriétaires** des terres sur
9 lesquelles seront érigées les éoliennes et les infrastructures permettant le
10 transport et le raccordement de l'électricité produite par le parc au réseau de
11 TransÉnergie.

12 Suite à l'obtention d'un contrat avec HQD, au terme du processus d'appel
13 d'offres, le promoteur peut alors rencontrer la population de la région
14 d'implantation du projet afin de la consulter sur le projet qu'il entend réaliser.
15 Cette étape est fondamentale en vue de l'adhésion de la population qui recevra
16 le projet. **Le promoteur se doit donc non seulement d'entendre les**
17 **propositions de bonification ou les demandes de modification qui lui sont**
18 **faites, il doit les écouter.** L'AQPER privilégie pour ses membres une
19 philosophie où **c'est le promoteur qui doit s'adapter au milieu qui le reçoit et**
20 **non l'inverse.** Il est important de développer et de conserver un dialogue avec
21 ses hôtes afin d'expliquer les différentes variables en jeu, leur impact respectif
22 sur la réussite du projet afin de convenir d'un plan d'aménagement consensuel.
23 Sans ce dialogue, il ne peut y avoir de point d'équilibre entre l'adhésion
24 citoyenne et la faisabilité technicoéconomique¹³.

25 4.3 LE CONSTAT

26 Pour parvenir à cet équilibre, le promoteur du projet Montérégie a **tenu de**
27 **multiples rencontres individuelles et collectives, des journées portes**
28 **ouvertes** afin de rencontrer les résidents des municipalités concernés. Ces
29 activités lui ont permis :

30 1- d'expliquer le projet qu'il propose aux résidents;

31 2- d'entendre et d'écouter les opinions émises;

¹³ Cet équilibre doit rencontrer l'ensemble des obligations avec le milieu hôte, avec les partenaires et créanciers, et ce, à l'intérieur des revenus prévus au contrat signé préalablement avec Hydro-Québec Distribution.

1 3- de déterminer les meilleures mesures d'atténuation possibles afin de
2 permettre une relation de bon voisinage avec les différents propriétaires
3 visés ainsi que la poursuite d'une agriculture dynamique et innovatrice
4 dans la région.

5 Sur la base de l'information obtenue, le promoteur a revu la disposition et le type
6 d'éolienne retenu afin de répondre à un souhait émis par la population. Ce
7 faisant, le nombre d'éoliennes est passé de 50 à 44. Il a également positionné
8 son projet de façon à ne pas avoir de ligne de transport, compte tenu de la
9 charge locale et de la configuration du réseau de TransÉnergie.

10 La mise sur pied du Comité de suivi permettra également de suivre
11 l'enracinement du parc éolien dans son milieu d'accueil et de gérer, de façon
12 proactive et en toute transparence, les problèmes et nuisances qui pourraient
13 survenir lors de la construction ou de l'opération du parc.

14 Bien que chaque projet soit différent, par sa configuration et par le profil socio-
15 économique ou environnemental du milieu dans lequel il s'insère, il n'en demeure
16 pas moins qu'une fois celui-ci en opération on constate une hausse de
17 l'appréciation de la filière éolienne par la population hôte. Cette réalité a été
18 étudiée notamment par la firme Multi-Réseau en 2007¹⁴. À l'aide d'un sondage
19 multivarié auprès de deux populations¹⁵ les chercheurs ont établi que l'opinion
20 de la population vivant à proximité du parc est passée de 83 % favorable à 86 %,
21 une fois sa mise en service. On retient également de ce sondage que :

- 22 • 73 % des répondants estiment que le parc a des retombées économiques
23 positives;
- 24 • 74 % croient que l'installation d'un parc ne nuit pas au tourisme de la
25 région;
- 26 • 72 % pensent que vivre près d'un parc ne représente pas de risque pour
27 la santé.

28 C'est pourquoi l'AQPER est d'avis qu'il est du devoir du promoteur d'effectuer
29 une consultation approfondie auprès des résidents des municipalités qui
30 reçoivent le projet très tôt dans le processus de conception. Il lui est également
31 impératif d'écouter les demandes du milieu, d'identifier des mesures d'adaptation

¹⁴ LÉGER, Caroline, Lemieux, Daniel, Les éoliennes : c'est beau et c'est bon, Enerview, printemps 2008. Enquête téléphonique réalisée auprès de 1000 personnes.

¹⁵ Une population vivant à moins de 10 kilomètres d'un parc éolien et une autre vivant à une plus grande distance.

1 consensuelles et de les intégrer au projet. Ces bonnes pratiques ne sauraient
2 être complètes sans la création d'un comité de suivi composé de représentants
3 de la région d'accueil pour accompagner le promoteur dans le processus de
4 construction, de mise en service et d'opération du parc éolien. C'est avec ce
5 groupe qu'il déterminera les mesures les plus appropriées pour répondre à toute
6 plainte émise par un ou plusieurs citoyens. **L'ensemble de ces bonnes**
7 **pratiques a été respecté par le promoteur.**

5- UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8 Le projet est, comme nous l'avons vu, le résultat d'un appel d'offres qui découle
9 d'une stratégie du gouvernement de développer l'éolien au bénéfice des régions.
10 Établie en 2003, cette stratégie de développement énergétique, économique et
11 régional a permis, avec le premier appel d'offres, la venue au Québec
12 d'entreprises spécialisées dans le secteur éolien et le développement d'une
13 industrie manufacturière en région et d'une industrie de services.

14 Les promoteurs québécois se sont également développés et diversifiés grâce à
15 cette volonté gouvernementale de diversifier les sources d'approvisionnement
16 électrique. Des entreprises telles que Boralex, Innergex ou Kruger de même que
17 de nombreuses firmes de génie-conseil ou de services environnementaux,
18 juridiques et financiers exportent aujourd'hui leur savoir-faire dans toute
19 l'Amérique du Nord et même au-delà. Montréal est aujourd'hui la ville où se
20 concentre la plus grande expertise éolienne à l'échelle continentale.

21 Cette première vague a entraîné une construction moyenne de 150 MW par
22 année entre 2005 et 2010. Selon l'étude réalisée en 2010 par Jean-Claude
23 Thibodeau¹⁶, ce premier appel d'offres aura créé 1 860 emplois à temps plein
24 pour une période de 6 ans au cours de la phase de construction. Au terme de
25 leur entrée en phase de production, l'auteur estime que ces parcs occuperont
26 annuellement à temps plein 99 personnes et procureront de l'emploi à 165 autres
27 personnes de façon indirecte et induite.

¹⁶ THIBODEAU, Jean-Claude, Étude des retombées économiques de la filière de l'énergie éolienne sur le Québec et en Gaspésie, étude réalisée pour Canwea, octobre 2010, 42p.

1 Lancé en 2005, le 2e appel d'offres permet de maintenir et d'accroître le bassin
2 de main-d'œuvre et l'expertise mobilisée. Mis en services à partir de 2012, ces
3 projets arrivent alors que l'intensité économique issue du 1er appel d'offres
4 commence à ralentir. Plus de 5 200 emplois par année pendant les 5 années que
5 dureront la construction et la mise en service des 2 004 MW contractés seront
6 ainsi créés.

7 **Le parc éolien Montérégie** est de ce nombre. D'une **valeur de 300 M\$**, ce
8 projet de 100 MW **créera localement de 50 à 70 emplois durant la phase de**
9 **construction et emploiera par la suite de 8 à 10 emplois permanents**
10 **pendant sa phase d'exploitation.** Étant assujetti aux règles de l'appel d'offres,
11 **il soutiendra également de nombreux emplois au Québec.** De fait, le contenu
12 québécois sera de 60 % et 30 % du coût des éoliennes proviendra de la région
13 de la MRC de Matane et de la Gaspésie. La région d'implantation profitera
14 également d'un apport annuel de 250 00 \$ en contributions volontaires aux
15 municipalités et 600 000 \$ seront versés annuellement aux propriétaires de
16 terrains.

17 Finalement, le parc éolien Montérégie agira comme moteur de développement
18 touristique pour la région, puisque ce parc est localisé au centre d'un bassin de
19 population important de 3,5 millions de personnes¹⁷. **L'ensemble des**
20 **entreprises agrotouristiques de la région, dont notamment celles**
21 **implantées sur *Le circuit du paysan*, bénéficiera de cet apport de visiteurs.**
22 C'est donc un projet structurant pour l'économie locale.

¹⁷ Soit le grand Montréal métropolitain.

6- CONCLUSION

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Le parc éolien de Montérégie figure parmi les projets retenus
3 par Hydro-Québec Distribution au terme de son 2^e appel d'offres. Par l'attribution
4 de ces contrats Hydro-Québec s'assure une source d'énergie à long terme à des
5 coûts compétitifs. Ce faisant, elle favorise l'établissement au Québec d'une
6 industrie de fabrication d'équipements et de services éoliens capable de
7 desservir une demande en émergence dans le nord-est du continent tout en
8 procurant au Québec des retombées économiques importantes.

9 Le parc éolien Montérégie produit une énergie propre et en tout point conforme à
10 la *stratégie gouvernementale de développement durable*, à la *stratégie*
11 *énergétique* ainsi qu'au *plan d'action sur les changements climatiques*. Il répond
12 aux aspirations des Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de
13 réduction des GES fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles
14 gouvernementales fixées en novembre 2009, soit une réduction de 6 % des
15 émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici à 2012 et de 20 % d'ici 2020.

16 Dans la démarche de présentation de son projet aux citoyens des municipalités
17 concernées, Kruger énergie a obtenu les résolutions habilitantes de la part des
18 municipalités concernées et il a convenu d'une entente de gré à gré avec les
19 propriétaires des terres sur lesquelles seront érigées les éoliennes et
20 infrastructures nécessaires. De plus, il a non seulement entendu les propositions
21 de bonification ou les demandes de modification qui lui ont été faites, il les a
22 écoutées. À titre d'exemple, il a notamment réduit le nombre d'éoliennes prévues
23 au projet. Ce faisant, il s'est adapté au milieu qui le reçoit et non l'inverse. Il a
24 donc respecté l'ensemble des bonnes pratiques recommandées par l'AQPER.

25 D'une valeur de 300 M\$, le parc éolien Montérégie créera localement de 50 à 70
26 emplois durant la phase de construction et emploiera par la suite de 8 à 10
27 personnes dans des postes permanents pendant sa phase d'exploitation et
28 soutiendra également de nombreux emplois ailleurs au Québec dans différentes
29 entreprises de la filière éolienne. De plus, par son rayonnement touristique au
30 cœur d'un bassin de 3,5 millions de personnes, l'ensemble des entreprises
31 agrotouristiques de la région bénéficiera de son implantation. C'est donc un
32 projet structurant pour l'économie locale.

1 **Pour toutes ces raisons, l'Association québécoise de la production**
2 **d'énergie renouvelable (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de**
3 **Montérégie et demande respectueusement au Bureau d'audiences**
4 **publiques en environnement qu'il recommande au ministre du**
5 **Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'émission des**
6 **autorisations gouvernementales requises.**